



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

Marché N°2018-004 relatif à
La création d'un self-service
au restaurant scolaire Batisto BONNET

Responsable du suivi des prestations pour la Commune : Nom : Ricardo MARTINEZ Tel : 04.66.01.68.76 E-mail : r.martinez@mairie-bellegarde.fr	Nature du marché : Travaux
	Date limite de remise des offres : 25 juin 2018 à 17h00
	Nombre de pages : 9

ENTRE

La Commune de Bellegarde

Hôtel de Ville
Place Charles de Gaulle
30127 Bellegarde

N° SIRET : 213 000 342 000 13

Code APE : 8411Z

Téléphone : 04 66 01 11 16

Fax : 04 66 01 61 64

Représentée par son maire, dûment habilité par délégation n° 14-036 du 22 avril 2014,

D'une part,

ET

Nom de l'entreprise :

Adresse :

N° SIRET :

Code APE :

Téléphone :

Fax :

Représentée par

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

I/ Définition du marché :

1 – Dispositions générales :

Procédure de passation : marché passé selon la procédure adaptée (ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ; décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 notamment son article 27 ; note de service interne du 29 avril 2014)

2 – Objet du marché :

Création d'un self-service au restaurant scolaire Batisto BONNET, comprenant

- Remplacement de certaines menuiseries aluminium par des menuiseries pvc et mise en place de deux volets roulants.
- Démolition de doublage de mur recouvert de faïence et réalisation d'un nouveau doublage des murs avec un système placostyl avec mise en place d'isolant
- Réalisation de faux plafond en dalles sur ossature métallique
- Démontage d'une ancienne installation de climatisation ainsi que d'une chambre froide (froid positif)
- Fourniture et mise en place d'un système de climatisation réversible
- Préparation et mise en peinture des murs
- Réfection des sols de la partie cuisine, self et réfectoire par la réalisation de sol en résine avec des remontés en plinthe

3 – Forme du marché :

Marché alloti.

II/ Clauses administratives particulières :

1 – Pièces constitutives du marché :

Le marché est constitué par les documents ci-dessous énumérés par ordre de priorité :

Les pièces particulières :

- Le présent CCP valant acte d'engagement dont l'exemplaire original conservé par la Commune fera seule foi
- Le Devis quantitatif estimatif
- La documentation technique de tous les matériels et matériaux proposés

Les pièces générales :

- Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés publics de travaux approuvé par arrêté du 8 septembre 2009.

2 - Délai d'exécution :

Tous les travaux dont le présent marché fait l'objet devront être réalisés avant le 31 aout 2018.

3 - Prix du marché :

Le montant du marché pour le **lot 1 Isolation murs et plafond** est de :

.....€ HT soit.....€ TTC.

Le montant du marché pour le **lot 2 Climatisation** est de :

.....€ HT soit.....€ TTC.

Le montant du marché pour le **lot 3 Menuiseries** est de :

.....€ HT soit.....€ TTC.

Le montant du marché pour le **lot 4 Sol résine** est de :

.....€ HT soit.....€ TTC.

Le montant du marché pour le **lot 5 Peinture** est de :

.....€ HT soit.....€ TTC.

Les prix du marché sont fermes et définitifs.

4 - Modification du marché :

Le marché ne pourra être modifié que par voie d'avenant.

5 – Règlement / Facturation :

Le financement du marché est inscrit au budget principal, opération **1296 Aménagement self Batisto BONNET**

Les factures sont établies en deux exemplaires au nom de la Commune de Bellegarde.
Elles comportent les éléments suivants :

- Identification du titulaire, son N° SIRET
- Sa domiciliation bancaire
- La date de la facture
- Référence du marché
- Description des prestations concernées et leur prix HT et TTC
- Le montant total en € HT et TTC avec indication de la TVA

Les factures sont établies par l'entreprise après service fait.
Elles seront réglées après certification du service fait. Cette vérification sera effectuée par le responsable du suivi des prestations Ricardo MARTINEZ, ancienne route d'Arles 30127 Bellegarde tél : 06 26 33 31 16, sous couvert de l' élu référent.

Le mode de règlement est le mandat administratif.
Le comptable assignataire chargé des paiements est :
Madame la Trésorière
Perception de Beaucaire
Avenue de la croix blanche
30 300 BEAUCAIRE

Le délai global de paiement, à compter de la date de réception de la facture, est de 30 jours.

6 - Cession ou nantissement :

Les créances nées ou à naître concernant le présent marché peuvent être cédées ou nanties conformément aux dispositions des articles 106 à 110 du Code des marchés publics.

En cas de sous-traitance, le présent marché ne peut être nanti qu'à hauteur des prestations exécutées par le titulaire.

La personne habilitée à fournir les renseignements mentionnés à l'article 109 du Code des marchés publics est le représentant habilité du pouvoir adjudicateur.

7 - Pénalités et litiges :

En cas de retard dans la livraison des prestations, il sera fait application des pénalités prévues à l'article 14 du CCAG relatif aux fournitures courantes et services.

En cas de litige, il pourra être fait appel au comité consultatif de règlement amiable, conformément aux articles 127 et 128 du code des marchés publics.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

1) Toute décision administrative peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux ou hiérarchique qui interrompt le délai de recours contentieux lorsqu'il est formé avant l'expiration de ce délai.

2) Dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication d'une décision contestée : un recours en excès de pouvoir peut être exercé et être éventuellement assorti d'une demande en référé suspension des actes attaqués dans le même délai.

3) Jusqu'à la signature du marché : le référé précontractuel (art. L551-1 du code de justice administrative).

4) En cas d'urgence, le référé liberté et le référé conservatoire (art L521-2 et L521-3 du code de justice administrative)

5) Un recours de plein contentieux pourra être exercé par le titulaire après notification du marché.

8 - Résiliation du marché :

Le présent marché peut être résilié dans les conditions fixées aux articles 29 à 35 du CCAG ainsi que d'un commun accord des parties.

III/ Clauses techniques particulières :

Le présent marché consiste en :

- **LOT 1 Isolation murs et plafond :** Démolition des doublages existant recouverts de faïences et évacuation des gravats. Fourniture et mise en place d'un complexe de doublage sur armature métallique M48/R48 avec plaque BA13 haute dureté, mise en place d'une isolation laine de verre épaisseur 50 mm. Réalisation des joints en deux passes. Fourniture et mise en place de faux plafond en dalle 600x600 sur ossature métallique blanche avec réalisation de retombées de joue pour finition du faux plafond au niveau de la plonge. Habillage des deux skydômes et jonction avec le faux plafond.
- **LOT 2 : Climatisation :** Démontage de l'installation frigorifique de la chambre froide existante avec récupération du fluide réfrigérant, démontage de l'installation électrique ne servant plus. Démontage de l'ancienne installation de climatisation avec récupération du gaz réfrigérant et fourniture, installation et mise en service d'un système de climatisation inverter mono split d'une puissance approximative restituée de 6kw en froid et 7kw en chaud.

- **LOT 3 : Menuiseries** : Démontage des fenêtres existantes, fourniture et pose de fenêtres PVC blanc à rupture de pont thermique avec vitrage 4fe/20/4. Dimension des tapées égales à l'épaisseur des doublages.
- **LOT 4 : Revêtement de sol résine** : Mise en place de sol coulé de type résine. Préparation des supports carrelage par ponçage diamant avec aspiration simultanée, réalisation des formes de pente au mortier époxy, traitement des fissures. Fourniture et mise en place dans la partie self-service et office d'un revêtement époxy décoratif antidérapant classement UPEC minimum U4 P4S E3 C2 ainsi qu'une bonne classification en ce qui concerne la réaction au feu, teinte au choix du maître d'ouvrage, avec réalisation de plinthes à gorge hauteur 10 cm coulées en place de mêmes caractéristiques que le sol. Fourniture et mise en place dans la partie réfectoire d'un revêtement époxy de mêmes caractéristiques que celui de la partie self-service et office mais avec des caractéristiques antidérapantes moindres.
- **LOT 5 : Peinture** : Fourniture et mise en œuvre de peinture de finition sur support plaque de plâtre. Révision des supports par masticage, ponçage et dépoussiérage. Mise en œuvre d'une couche de primaire d'impression et de deux couches de finition en peinture acrylique en phase aqueuse. Réalisation des joints de finition au mastic acrylique à peindre. Raccords de peinture avec les ouvrages attenants.

*La visite préalable du site avec les services de la mairie est **obligatoire** (certificat de la mairie exigé avec la réponse à l'appel d'offres).*

IV/ Dérogations aux pièces générales :

Sans objet

V/ Règles de la consultation :

1 - Durée de validité des offres :

Cette durée est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2 - Analyse des candidatures :

L'admission des candidatures repose sur :

- La présentation d'un formulaire DC1 (lettre de candidature) dûment complété et signé.
- La fourniture d'une déclaration sur l'honneur de ne pas tomber sous le coup des interdictions de concourir visées par les articles 43, 44 et 45 du code des marchés publics, ou à défaut la production d'un formulaire DC2 (déclaration du candidat) dûment renseigné.

En cas d'inexactitude des renseignements fournis, le marché sera résilié aux torts du titulaire.

A l'issue de la sélection des offres, le titulaire pressenti pour assurer les prestations objet du marché doit produire les déclarations fiscales et sociales, ou à défaut une copie certifiée conforme du NOTI 1, ainsi qu'un NOTI 2.

Les candidats sont invités à inclure ces documents (NOTI 1 et NOTI 2) dans leur dossier de candidature. Toutefois, leur absence au stade de l'ouverture des plis ne sera pas motif de rejet de leur candidature.

Les formulaires DC1, DC2, NOTI 1 et NOTI 2 sont disponibles en téléchargement gratuit sur le site de Bercy Colloc, à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaire-marches-publics.fr>

3 - Groupement de candidats :

Les éventuels groupements sont constitués selon les dispositions de l'article 51 du code des marchés publics.

En cas de groupement, le marché serait attribué à un groupement conjoint.

Les candidats ne peuvent pas présenter une offre en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et membre d'un ou plusieurs groupements.

4 – Analyse des offres :

a) Contenu de l'offre :

La proposition des candidats doit comprendre :

- Le ou les devis quantitatifs estimatifs
- Le cahier des clauses particulières valant acte d'engagement
- Documentations techniques des matériels proposés
- Certificat de visite du site

Si le candidat présente une offre incomplète ou modifie une des pièces du marché, l'offre sera éliminée comme offre irrégulière.

b) Classement des offres :

Après réception et examen des offres, il est établi un premier classement des offres en fonction des critères de sélections des offres et de leurs pondérations.

Une phase de négociation pourra éventuellement être engagée avec tous les candidats dont l'offre aura été classée. A l'issue de cette phase un deuxième classement pourra être effectué.

Les critères de sélection des offres et leurs pondérations respectives sont :

- valeur technique : 40%
- prix total de la prestation* : 30%
- délai : 30%

**La note (sur 10) attribuée au candidat concernant le prix des prestations sera déterminée par le mode de calcul suivant : prix du moins disant/prix du candidat à juger x 10.*

Le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énumérés ci-dessus.

5 - Date limite et modalités de remise des offres :

Les propositions devront être adressées avant le 25 juin 2018 à 17H au plus tard.

Par tous moyens permettant d'assurer la confidentialité de l'envoi, ainsi qu'une date et heure certaines, notamment par courrier en recommandé avec A/R.

Sous un enveloppe unique portant les mentions suivantes :

